

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

**Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

**BILAN**  
**AU 31 Décembre 2021**  
*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

Actif	31/12/2021			31/12/2020
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 156 769	1 051 281	105 488	78 122
AC13 Fonds commercial	90 421		90 421	90 421
	<b>1 247 190</b>	<b>1 051 281</b>	<b>195 909</b>	<b>168 543</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	7 000 611	5 421 134	1 579 477	1 778 940
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 452 783	1 331 882	120 902	175 749
	<b>8 453 394</b>	<b>6 753 016</b>	<b>1 700 378</b>	<b>1 954 688</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329	4 993 726	15 050 604	15 522 104
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	12 563 918	1 924 073	10 639 845	10 704 386
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	143 061 199		143 061 199	89 027 449
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	25 201 916	1 311 131	23 890 785	41 265 707
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	57 138 239		57 138 239	87 225 560
AC334 Autres prêts	2 455 760		2 455 760	2 658 735
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-		-	1 615 827
AC336 Autres	1 809 257		1 809 257	1 324 551
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	26 478		26 478	52 812
	<b>262 301 097</b>	<b>8 228 930</b>	<b>254 072 167</b>	<b>249 397 131</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>			-	-
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	15 676 017		15 676 017	17 030 304
AC531 Provision pour sinistres non vie	108 222 029		108 222 029	27 427 781
	<b>123 898 046</b>	-	<b>123 898 046</b>	<b>44 458 085</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	4 424 564		4 424 564	5 089 987
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	31 278 214	10 152 156	21 126 058	21 036 512
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 479 978		5 479 978	5 175 816
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3 082 045	432 693	2 649 351	1 897 858
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	42 042		42 042	42 177
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 394 627		2 394 627	376 131
AC633 Débiteur divers	7 293 723	409 212	6 884 511	5 377 093
	<b>53 995 193</b>	<b>10 994 061</b>	<b>43 001 131</b>	<b>38 995 574</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	12 429 043		12 429 043	3 721 611
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportée	2 426 256		2 426 256	2 258 427
AC722 Autres charges à répartir	2 530 345	2 337 821	192 524	300 665
	<b>17 385 643</b>	<b>2 337 821</b>	<b>15 047 822</b>	<b>6 280 703</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	8 565 275		8 565 275	6 179 354
AC733 Autres comptes de régularisation	946 527		946 527	1 253 951
	<b>9 511 802</b>	-	<b>9 511 802</b>	<b>7 433 305</b>
	<b>26 897 445</b>	<b>2 337 821</b>	<b>24 559 624</b>	<b>13 714 008</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>476 792 365</b>	<b>29 365 109</b>	<b>447 427 256</b>	<b>348 688 029</b>

**BILAN**  
**AU 31 Décembre 2021**  
*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

<b>Capitaux Propres et Passifs</b>		31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	103 349 407	95 270 209
CP5	Résultat reporté	2 058 515	1 432 797
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>130 407 922</b>	<b>121 703 006</b>
CP6	Résultat de l'exercice	9 409 709	12 496 578
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>139 817 630</b>	<b>134 199 585</b>
<hr/>			
PA2	<b>Provisions pour risques et charges</b>	1 539 871	1 032 527
		<b>1 539 871</b>	<b>1 032 527</b>
<hr/>			
PA3	<b>Provisions techniques brutes</b>		
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	35 125 224	33 757 603
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	200 153 805	112 951 258
PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	- 12 257 917	- 11 810 529
PA350	<i>Povision pour égalisation et équilibrage</i>	1 437 598	822 758
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	2 480 844	2 816 899
		<b>226 939 554</b>	<b>138 537 989</b>
<hr/>			
PA4	<b>Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		
<hr/>			
PA5	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>12 405 633</b>	<b>12 701 162</b>
<hr/>			
PA6	<b>Autres dettes</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 040 114	12 911 254
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	25 635 474	24 837 503
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	77 895	119 436
PA632	<i>Personnel</i>	1 346 790	989 421
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	4 127 488	3 708 629
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	22 496 807	19 650 524
		<b>66 724 568</b>	<b>62 216 766</b>
<hr/>			
PA7	<b>Autres passifs</b>		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	-	-
PA73	Autres passifs financiers	-	-
		-	-
<b>Total du passif</b>		<b>307 609 626</b>	<b>214 488 445</b>
<hr/>			
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>447 427 256</b>	<b>348 688 029</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou  
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2021**

*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

Rubriques		Opérations brutes 2021	cessions et/ou rétrocessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
PRNV1	<b>Primes acquises</b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	132 022 197	-49 835 478	82 186 719	74 275 842
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-1 367 621	-1 354 287	-2 721 908	-1 143 110
		<b>130 654 576</b>	<b>-51 189 765</b>	<b>79 464 811</b>	<b>73 132 732</b>
PRNT3	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	7 773 952		7 773 952	7 659 187
		<b>7 773 952</b>		<b>7 773 952</b>	<b>7 659 187</b>
PRNV2	<b>Autres produits techniques</b>	-	-	-	-
CHNV1	<b>Charges de sinistres</b>				
CHNV11	Montants payés	-94 172 659	39 698 118	-54 474 541	-41 987 872
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-86 755 158	80 794 249	-5 960 909	-1 978 719
		<b>-180 927 817</b>	<b>120 492 367</b>	<b>-60 435 450</b>	<b>-43 966 591</b>
CHNV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	<b>336 055</b>	-	<b>336 055</b>	<b>202 059</b>
CHNV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-1 024 331</b>	-	<b>-1 024 331</b>	<b>-2 236 223</b>
CHNV4	<b>Frais d'exploitation</b>				
CHNV41	Frais d'acquisition	-9 562 312	-	-9 562 312	-9 478 172
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	167 829	-	167 829	374 560
CHNV43	Frais d'administration	-15 198 109	-	-15 198 109	-13 457 526
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	-	4 794 832	4 794 832	5 410 273
		<b>-24 592 592</b>	<b>4 794 832</b>	<b>-19 797 760</b>	<b>-17 150 866</b>
CHNV5	<b>Autres charges techniques</b>	<b>-1 808 520</b>	-	<b>-1 808 520</b>	<b>-1 890 330</b>
CHNV6	<b>Provision pour égalisation et équilibrage</b>	<b>-614 841</b>	-	<b>-614 841</b>	<b>-492 587</b>
RTNV	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>-70 203 518</b>	<b>74 097 434</b>	<b>3 893 916</b>	<b>15 257 381</b>

**Etat de résultat**  
**au 31 Décembre 2021**  
*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>RTNV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	
	<b>3 893 916</b>	<b>15 257 381</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>	
PRNT11	Revenus des placements	12 116 760
PRNT12	Produits des autres placements	-
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 311 131
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	7 689 020
	<b>Sous total 1</b>	<b>30 562 446</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements</b>	
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	- 2 721 695
CHNT12	Correction de valeur sur placements	- 1 311 131
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 39 923
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	
		- 7 773 952
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	
		76 320
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	
		- 3 104 704
	<b>Sous total 2</b>	<b>- 13 668 363</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>16 894 083</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	
		- 725 733
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>12 920 729</b>
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	
		- 300
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12 496 578</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés**  
**au 31 Décembre 2021**  
*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
HB1 <b>Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB2 <b>Engagements donnés</b>		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	-	-
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	-	-
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	18 011 250	
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	-	-
	<b>18 011 250</b>	<b>0</b>
HB3 <b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB4 <b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB5 <b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB6 <b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**au 31 Décembre 2021**  
*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	144 615 162	133 629 384
Sommes versées pour paiement des sinistres	- 83 132 549	- 45 704 104
Commissions versées aux intermédiaires	- 10 063 867	- 7 659 749
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 15 973 095	- 13 930 770
Variation des espèces reçues des cessionnaires	- 5 766 610	- 29 301 724
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 41 439 884	- 59 810 407
Encaissements liés à la cession de placements financiers	96 500 249	12 676 333
Taxes sur les assurances versées au Trésor	- 13 190 260	- 13 914 720
Produits financiers reçus	9 034 168	9 559 991
Impôts sur les bénéfices payés	- 2 923 477	- 6 462 116
Autres mouvements	- 11 864 503	9 757 367
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>65 795 332</b>	<b>- 11 160 515</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 312 321	- 624 501
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 56 073 750	- 450 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	300 000	8 136 136
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 56 086 071</b>	<b>7 061 635</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	- 3 834 445	- 1 475 502
Encaissements provenant d'emprunts	20 000 000	-
Remboursements d'emprunts	- 17 167 384	-
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>- 1 001 829</b>	<b>- 1 475 502</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>8 707 432</b>	<b>- 5 574 382</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>3 721 611</b>	<b>9 295 993</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>12 429 043</b>	<b>3 721 611</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2021**

**I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1erAvril 2002.

**1- Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web :www.carte.com.tn

**2 - Conseil d'Administration**

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Abderrahmen FATMI

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

**3- Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels

- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

#### 4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

##### Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

- Pétrole / Energie
- Aviation
- Construction
- Hôtellerie
- Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...
- Finances
- Transports

##### Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

## 5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE »étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

## 6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	17	602 720
- Agents d'exécution	23	1 382 268
- Agents de maîtrise	18	1 087 330
- Cadres	128	12 417 593

## II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### A – PROVISIONS TECHNIQUES :

**La provision pour primes non acquises :** Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

**La provision pour risques en cours :** Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

**La provision pour sinistres à payer :** La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuaire selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

**Provision d'équilibrage :** Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

**Provision pour participation aux bénéfices et ristournes :** Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

**La provision mathématique des rentes :** La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

## **B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :**

### **B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

**Parts des réassureurs dans les PANE :** l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

**Frais d'acquisition reportés :** Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

**Provision pour ristournes :** évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

**Affectation des produits de placements :** Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

### **B.4. La constatation des charges par destination :**

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

**L'affectation des charges de personnel :** Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations à été faite comme suit :
  - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
  - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

**L'affectation des commissions :** La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

### **L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :**

La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

## C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

## III- FAITS MARQUANTS :

Au cours de l'exercice 2020, la société « ASSURANCES CARTE » a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la compagnie le 25/11/2020, fait état d'un redressement de 1 528 896 dinars pénalités de retard incluses.

La compagnie s'est opposée aux principaux points évoqués par les services de contrôle fiscal dans sa réponse aux résultats de la vérification fiscale du 05/01/2021.

L'administration fiscale a formulé, en date du 01/04/2021, sa réponse aux différents points évoqués par la compagnie dans son opposition susvisée en rejetant la majorité des points exposés et défendus par la compagnie. Le redressement initial a été, ainsi, retenu.

Contestant la totalité des points non retenus par l'administration fiscale, la compagnie s'est opposée de nouveau, dans une 2ème réponse en date du 14/04/2021, aux résultats du contrôle fiscal en formulant, à la même date, une demande de transfert de son dossier devant la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale qu'elle conteste.

Le dossier est en instance dans l'attente de la tenue de la commission de conciliation.

#### IV - NOTES SUR LE BILAN :

##### AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2021 la somme de 1 247 190 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2021 la somme de 1 051 281 Dinars contre une valeur de 1 027 122 Dinars au 31/12/2020 soit une variation de 24 160 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2021	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 421	-	-	-	90 421
Indemnité compensatrice	266 877	266 877	-	266 877	-
Logiciels	889 893	760 245	24 160	784 405	105 488
<b>Total</b>	<b>1 247 190</b>	<b>1 027 122</b>	<b>24 160</b>	<b>1 051 281</b>	<b>195 909</b>

##### AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2021 la somme de 8 453 394 Dinars contre la somme de 8 193 249 Dinars au 31/12/2020 soit une variation de 260 145 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2021 la somme de 6 753 016 Dinars contre une valeur de 6 238 561 Dinars au 31/12/2020 soit une variation de 514 455 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2021	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 613 150	1 135 776	173 025	1 308 800	304 349
Mobilier de bureau	1 452 783	1 257 896	73 985	1 331 882	120 902
Matériel bureautique	240 962	222 742	3 288	226 030	14 932
Matériel informatique	2 458 227	2 098 078	71 506	2 169 584	288 644
AAI	2 601 303	1 456 364	185 614	1 641 978	959 325
GSM	86 969	67 705	7 037	74 742	12 227
<b>Total</b>	<b>8 453 394</b>	<b>6 238 561</b>	<b>514 455</b>	<b>6 753 016</b>	<b>1 700 378</b>

##### AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 262 301 097 Dinars en 2020 contre 257 090 019 Dinars en 2020.

Libelle	Placement Brut 2021	Amort/Prov. 2021	Placement Net 2021	Placement Net 2020	Variation Nette
Terrains et constructions	32 608 247	6 917 798	25 690 448	26 226 490	- 536 042
Titres à revenus variables	168 263 115	1 311 131	166 951 984	130 293 156	36 658 828
Titres à revenus fixes	57 138 239	-	57 138 239	87 225 560	- 30 087 321
Autres Prêts	193 990	-	193 990	493 990	- 300 000
Prêts au Personnel	2 261 770	-	2 261 770	2 164 745	97 025
Dépôts auprès des	-	-	-	1 615 827	- 1 615 827
Dépôts et cautionnements	1 774 485	-	1 774 485	1 289 778	484 707
Dépôts et cautionnements	34 772	-	34 772	34 772	-
Créances pour espèces	26 478	-	26 478	52 812	- 26 334
<b>Total</b>	<b>262 301 097</b>	<b>8 228 930</b>	<b>254 072 167</b>	<b>249 397 131</b>	<b>4 675 036</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

#### Notes complémentaires à l'état des placements

	Valeur brute	Ammortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329	4 993 726	15 050 604
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186	1 924 073	731 113
TERRAIN	4 908 732	-	4 908 732
ACOMPTE SUR TERRAIN	5 000 000	-	5 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>32 608 247</b>	<b>6 917 798</b>	<b>25 690 448</b>

#### Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	1 125	2,768%	112 500
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	679 990	75,554%	6 999 875
CCF	SA	149 368	49,789%	1 655 320
CITE	SA	265 750	83,047%	2 712 264
COTIF-SICAR	SA	2 300 521	92,556%	23 025 210
SIDHET	SA	1 703 201	61,935%	18 760 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	19 450	44,210%	1 945 000
SERENITY	SA	7 249 500	48,654%	54 483 750

### AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2021 de 79 439 961 Dinars par rapport à 2020 :

Libelles	Provisions 2021	Provisions 2020	Variation
Provisions pour PNA	15 676 017	17 030 304 -	1 354 287
Provisions pour sinistres non vie	108 222 029	27 427 781	80 794 249
<b>Total</b>	<b>123 898 046</b>	<b>44 458 085</b>	<b>79 439 961</b>

### AC6 – Créances

#### AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2021 la somme de 4 424 564 Dinars contre 5 089 987 Dinars en 2020 et se répartissent comme suit :

Branches	2021	2020	Variation
Automobile	- 668 023	- 599 983	68 040
Responsabilité civile	168 618	281 641 -	113 023
Incendie	32 254 -	18 056	50 310
Individuel	- 30 747 -	31 658	911
Risques spéciaux	39 067	115 122 -	76 055
Aviation	229 051	240 693 -	11 642
Transport	70 433	33 344	37 089
Maladie	3 276 654	2 990 596	286 058
Incapacité/Invalidité	483 972	432 584	51 388
Assistance	63 227 -	22 962	86 189
Construction	646 273	1 583 617 -	937 344
Crédit export	113 784	85 048	28 736
Risques financiers	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 424 564</b>	<b>5 089 987 -</b>	<b>665 423</b>

#### AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2021 la somme nette de 21 126 058 Dinars contre 21 036 512 Dinars en 2020 et se détaille comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Primes à recevoir	35 787 003	32 583 125	3 203 879
Acomptes sur primes à recevoir	- 8 207 418	- 6 259 264	- 1 948 154
Comptes courants agents	1 056 318	1 131 336	- 75 018
Effets à recevoir	2 221 623	2 340 853	- 119 230
Chèques impayés	361 164	389 514	- 28 350
Provisions pour chèques et effets impayés	- 1 815 257	- 1 688 730	- 126 527
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765	54 765	-
Autres	4 758	4 758	-
Provisions pour créances douteuses	- 8 336 899	- 7 519 845	- 817 054
<b>Total</b>	<b>21 126 058</b>	<b>21 036 512</b>	<b>89 546</b>

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2021	2020	Variation
IDA	5 479 978	5 175 816	304 162

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 2 649 351 Dinars en 2021 contre 1 897 858 Dinars en 2020.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 9 321 180 Dinars en 2021 contre 5 795 401 Dinars en 2020.

Libellés	2021	2020	Variation
Personnel	42 042	42 177	- 135
Etat, organisme de sécurité	2 394 627	376 131	2 018 496
Débiteurs divers	6 884 511	5 377 093	1 507 418
<b>Total</b>	<b>9 321 180</b>	<b>5 795 401</b>	<b>3 525 779</b>

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

<u>CREANCES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
PANE	4 424 564				4 424 564
Primes à recevoir	35 787 003				35 787 003
C/C Cie Assurances	54 765				54 765
Avances sur sinistres	2 500				2 500
Acomptes sur primes (-)	- 8 207 418			-	8 207 418
Provisions de primes à recevoir	2 258				2 258
Comptes courants des agents généraux	1 056 318				1 056 318
Effets à recevoir	2 221 623				2 221 623
Cheques impayés	361 164				361 164
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 479 978				5 479 978
Créances nées d'opération de réassurance	3 082 045				3 082 045
Personnel	42 042				42 042
Etat,organisme de sécurité sociale, collectivité publique	2 394 627				2 394 627
Débiteurs divers	7 293 723				7 293 723
	<b>53 995 193</b>	-	-	-	<b>53 995 193</b>

<u>DETTES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 040 114				13 040 114
Dettes nées d'opérations de réassurance	25 635 474				25 635 474
Dépôts et cautionnements reçus	-			77 895	77 895
Personnel	1 346 790				1 346 790
Etat,organisme de sécurité sociale, collectivité publique	4 127 488				4 127 488
Créditeurs divers	22 496 807				22 496 807
	<b>66 646 673</b>	-	-	<b>77 895</b>	<b>66 724 568</b>

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

<u>Libelles</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>Variation</u>
Banques	12 315 064	3 533 803	8 781 261
CCP	90 980	153 211	- 62 232
Caisses	22 999	34 596	- 11 597
<b>Total</b>	<b>12 429 043</b>	<b>3 721 611</b>	<b>8 707 432</b>

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	130 119,30	423 498,163	3,282	3 553,380	1 082,69
USD	103 874,01	76 122,372	2,8865	223 709,958	77 502,15
JPY	-	-			
GBP	-	-			

#### AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 2 618 780 Dinars en 2021 contre 2 559 092 Dinars en 2020 :

Libellés	2021	2020	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 426 256	2 258 427	167 829
Charges à répartir	2 530 345	2 530 345	-
Amortissements des charges à	-	2 229 679	-
<b>Total</b>	<b>2 618 780</b>	<b>2 559 092</b>	<b>59 688</b>

#### AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 9 511 802 Dinars en 2021 contre 7 433 305 Dinars en 2020 :

Libellés	2021	2020	Variation
Intérêts courus et non échus	7 771 331	6 179 354	1 591 977
Autres produits à recevoir	1 723 482	1 179 497	543 985
Charges payées d'avance et	16 989	74 454	-
<b>Total</b>	<b>9 511 802</b>	<b>7 433 305</b>	<b>2 078 497</b>

## CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2021 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2021	Variation FR	Situation au 31/12/2021
Capital social	25 000 000					25 000 000
Fonds social	3 118 839	350 000			- 791 663	2 677 176
Primes liées au capital social	1 960 000					1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417					4 262 417
Réserves légales	2 682 815					2 682 815
Réserves facultatives	71 961 291	10 000 000	- 1 479 139			80 482 152
Réserves pour réinvestissement exonéré	11 284 846					11 284 846
Report à nouveau	1 432 797	625 718				2 058 515
Résultat de l'exercice	12 496 578	- 10 975 718	- 1 520 861	9 409 709		9 409 709
<b>Total</b>	<b>134 199 585</b>	<b>-</b>	<b>- 3 000 000</b>	<b>9 409 709</b>	<b>- 791 663</b>	<b>139 817 630</b>

Le résultat par action au 31/12/2021 est de 3,764 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2021 à 44 889 444,797 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 36 996 059,064
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible\* : 5 727 144,646

\*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources	Emploi
REPORT 31/12/2020	3 118 839,257 sommes non remboursables 871 451,799
DOTATION 2020	350 000,000
INTERETS	79 788,654
<b>TOTAUX</b>	<b>3 548 627,911 TOTAUX 871 451,799</b>
	<b>SOLDE 2 677 176,112</b>

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejb Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2021 la somme de 1 539 871 Dinars contre 1 032 527 Dinars en 2020 soit une variation de 507 344 Dinars.

### **PA3 – Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent en 2021 la somme de 226 939 554 Dinars contre la somme de 138 537 989 en 2020 soit une variation de 88 401 565 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	35 125 224	33 757 603	1 367 621
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	200 153 805	112 951 258	87 202 546
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-12 257 917	-11 810 529	-447 389
Provisions mathématiques rentes (*)	2 463 119	2 809 819	-346 701
Provisions pour risques en cours (*)	17 725	7 080	10 646
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 437 598	822 758	614 841
<b>Total</b>	<b>226 939 554</b>	<b>138 537 989</b>	<b>88 401 565</b>

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

### **PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de - 295 529 Dinars pour passer à 12 405 633 Dinars en 2021 contre 12 701 162 Dinars en 2020.

### **PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2021 la somme de 13 040 114 Dinars contre 12 911 254 Dinars en 2020 soit une variation de 128 860 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Commissions à payer	4 186 366	3 558 192	628 174
Primes cédées sur PANE	1 326 128	2 164 625	-838 497
Comptes courants agents	2 317 933	2 675 321	-357 388
Ristournes à payer	2 222 452	1 442 911	779 541
Bonifications à payer	1 473 424	1 892 610	-419 186
Coassurances cédées	364 852	275 578	89 274
Rentes à payer	823 874	746 686	77 188
Provisions de primes	88 417	88 417	0
Garantie 3A	0	0	0
Avance sur recouvrement crédit export	207 599	0	207 599
IDA	29 068	66 913	-37 845
<b>Total</b>	<b>13 040 114</b>	<b>12 911 254</b>	<b>128 860</b>

### PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 25 635 474 Dinars en 2021 contre 24 837 503 Dinars en 2020.

### PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2021 la somme de 28 048 980 Dinars contre de 24 468 009 Dinars en 2020 soit une variation de 3 580 970 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	77 895	119 436	- 41 541
Personnel	1 346 790	989 421	357 369
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	4 127 488	3 708 629	418 860
Créditeurs divers	22 496 807	19 650 524	2 846 283
<b>Total</b>	<b>28 048 980</b>	<b>24 468 009</b>	<b>3 580 970</b>

### PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs présentent un solde nul en 2021.

## V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

### PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2021 la somme nette de réassurances de 79 464 811 Dinars contre 73 132 732 Dinars en 2020 soit une variation nette de 6 332 080 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations nettes
Primes émises et acceptées	132 022 197	- 49 835 478	82 186 719	74 275 842	7 910 878
Variation de la PPNA	- 1 367 621	- 1 354 287	- 2 721 908	- 1 143 110	- 1 578 798
<b>Total</b>	<b>130 654 576</b>	<b>- 51 189 765</b>	<b>79 464 811</b>	<b>73 132 732</b>	<b>6 332 080</b>

### PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat :

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 659 187 Dinars en 2020 à 7 773 952 Dinars en 2021 à soit une variation de 114 765 Dinars.

### CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 60 435 450 Dinars en 2021 contre 43 966 591 Dinars en 2020 soit une variation nette de 16 468 859 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations nettes
Sinistres payés	- 94 172 659	39 698 118	- 54 474 541	- 41 987 872	- 12 486 669
Var. Prov. RAR	- 86 755 158	80 794 249	- 5 960 909	- 1 978 719	- 3 982 191
<b>Total</b>	<b>- 180 927 817</b>	<b>120 492 367</b>	<b>- 60 435 450</b>	<b>- 43 966 591</b>	<b>- 16 468 859</b>

### Variation des sinistres de 2020 présents au registre de SAP 2021

SAP 2020	105 894 149
Règlements 2021	24 260 179
ajustements	-6 363 531
SAP 2021	75 270 439

### CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 202 059 Dinars en 2020 à 336 055 Dinars en 2021 soit une variation de 133 996 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	346 701	189 118	157 583
Var. Provisions pour risques en cours	- 10 646	12 942	- 23 587
<b>Total variation</b>	<b>336 055</b>	<b>202 059</b>	<b>133 996</b>

### CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes :

Les participations aux bénéfiques et ristournes sont passées de 2 236 223 Dinars en 2020 à 1 024 331 Dinars en 2021 soit une variation de - 1 211 891 Dinars.

### CHNV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 19 797 760 Dinars en 2021 contre 17 150 866 Dinars en 2020 soit une variation de 2 646 895 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
----------	------	------	-----------

Frais d'acquisition	-9 562 312	-9 478 172	-84 141
Variation des frais d'acquisition reportés	167 829	374 560	-206 731
Frais d'administration	-15 198 109	-13 457 526	-1 740 582
Commissions reçues des réassureurs	4 794 832	5 410 273	-615 441
<b>Total</b>	<b>-19 797 760</b>	<b>-17 150 866</b>	<b>-2 646 895</b>

**Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

NATURE	DESTINATION			
	Frais d'acquisition	Frais d'administration	charges de sinistre	Frais de placement
Charges de personnel	4 062 362	5 313 901	6 131 370	298 033
Commissions	4 830 132	1 280 517	3 674 969	
Autres charges d'exploitation	669 818	8 603 691		
Frais de placement				2 053 493
<b>TOTAL</b>	<b>9 562 312</b>	<b>15 198 109</b>	<b>9 806 339</b>	<b>2 351 527</b>

**CHNV5 Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques sont passées de 1 890 330 Dinars en 2020 à 1 808 520 Dinars en 2021 soit une variation de -81 810 Dinars.

**CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :**

La provision pour égalisation et équilibrage est de 614 841 Dinars en 2021.

**RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non vie est passé de 15 257 381 Dinars en 2020 à 3 893 916 Dinars en 2021 soit une variation de -11 363 465 Dinars.

**PRNT11 Revenus des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 14 184 370 Dinars en 2020 à 12 116 760 Dinars en 2021 soit une variation de -2 067 610 Dinars.

**PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :**

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 311 131 Dinars en 2021 contre 1 086 289 Dinars en 2020 soit une variation de 224 842 Dinars.

**PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :**

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 7 689 020 Dinars en 2021 contre 34 405 Dinars en 2020 soit une variation de 7 654 615 Dinars.

**CHNT1 Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 4 072 749 Dinars en 2021 contre 4 525 706 Dinars en 2020 soit une variation de - 452 957 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Charges de gestion des placements	2 721 695	2 919 893	- 198 198
Correction de valeur sur placement	1 311 131	1 311 131	-
Pertes provenant de la réalisation des	39 923	294 682	- 254 759
<b>Total</b>	<b>4 072 749</b>	<b>4 525 706</b>	<b>- 452 957</b>

**CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :**

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 7 773 952 Dinars contre 7 659 187 Dinars en 2020.

**PRNT2 Autres produits non techniques :**

Les autres produits non techniques sont passés de 3 275 Dinars en 2020 à 76 320 Dinars en 2021.

**CHNT3 Autres charges non techniques :**

Les autres charges non techniques sont passées de 1 486 745 Dinars en 2020 à 3 104 704 Dinars en 2021 soit une variation de 1 617 959 Dinars.

**CHNT4 Impôts sur le résultat :**

L'impôt sur le résultat est de 725 733 Dinars en 2021 contre 3 973 354 Dinars en 2020 avec une variation de -3 247 621 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	292 644
Retenues à la source libératoire 20%	433 090
<b>TOTAL</b>	<b>725 733</b>

**CHNT5 Pertes extraordinaires :** c'est la contribution sociale de solidarité elle est de 300 Dinars.

<b>Pertes extraordinaires</b>	<b>2021</b>
CSS 3%	300
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>

## **VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :**

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée.

## **VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

### **F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 133 629 384 Dinars en 2020 à 144 615 162 Dinars en 2021 soit une variation de 10 985 778 Dinars

### **F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 45 704 104 Dinars en 2020 à 83 132 549 Dinars en 2021 soit une variation de 37 428 445 Dinars.

### **F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 7 659 749 Dinars en 2020 à 10 063 867 Dinars en 2021 soit une variation de 2 404 118 Dinars.

### **F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 13 930 770 Dinars en 2020 à 15 973 095 Dinars en 2021 soit une variation de 2 042 325 Dinars.

### **F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :**

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de - 29 301 724 Dinars en 2020 à - 5 766 610 Dinars en 2021 soit une variation de 23 535 114 Dinars.

### **F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 59 810 407 Dinars en 2020 à 41 439 884 Dinars en 2021 soit une variation de - 18 370 523 Dinars.

### **F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 12 676 333 Dinars en 2020 à 96 500 249 Dinars en 2021 soit une variation de 83 823 916 Dinars.

### **F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :**

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 13 914 720 Dinars en 2020 à 13 190 260 Dinars en 2021 soit une variation de - 724 460 Dinars.

**F 9 : Produits financiers reçus :**

Les produits financiers reçus sont passés de 9 559 991 Dinars en 2020 à 9 034 168 Dinars en 2021 soit une variation de - 525 823 Dinars.

**F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :**

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de - 6 462 116 Dinars en 2020 à - 2 923 477 Dinars en 2021 soit une variation de 3 538 639 Dinars.

**F 11 : Autres mouvements :**

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 9 757 367 Dinars en 2020 à -11 864 503 Dinars en 2021 soit une variation de - 21 621 870 Dinars.

**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 624 501 Dinars en 2020 à 312 321 Dinars en 2021 soit une variation de -312 180 Dinars.

**F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2021.

**F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

**F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2021 sont passés de 450 000 Dinars en 2020 à 56 073 750 Dinars en 2021 soit une variation de 55 623 750 Dinars.

**F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation**

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2021 sont de 300 000 Dinars

**F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :**

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2021 sont de 0.

## **F 19 : Dividendes et autres distributions :**

Les distributions de dividendes sont passées de 1 475 502 Dinars en 2020 à 3 834 445 Dinars en 2021 soit une variation de 2 358 943 Dinars.

## **VII- NOTES SUR LES PARTIES LIEES :**

La société « ASSURANCES CARTE » a conclu des conventions et a effectué des opérations avec les parties liées qui se détaillent comme suit :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SMART MED » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
8. La société a conclu un contrat de location avec la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
9. Convention de financement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et « UBCI Factoring » pour un montant de 20 000 000 Dinars à échéance le 25/01/2022, moyennant un taux de financement de TMM+2,5% et une commission d'affacturage de 0.5%.
10. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 210 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 21 Janvier 2019 et portant des intérêts au taux de 8% l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
12. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
13. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
14. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

15. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
16. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
17. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 64 122 Dinars.
18. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 38 999 Dinars.
19. La société a conclu un contrat de location avec la société « MARE ALB » au titre duquel, « MARE ALB » paye annuellement un montant de 92 743 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter du 01 Septembre 2024. Ce contrat prend effet à partir du 01 Septembre 2020 pour une période de deux ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 92 743 Dinars.
20. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 23 Juillet 2020 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
21. Au 31/12/2021, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 243 007 Dinars.
22. Convention de compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » non génératrice d'intérêt. Le solde en question s'élève à 527 674 Dinars au 31/12/2021.

## VIII- Notes complémentaires :

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

- Les salaires : 11 800 884 Dinars
- Les charges sociales : 2 486 997 Dinars
- Autres charges sociales : 1 202 029 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 4 775 643 Dinars
- Commissions courtiers : 3 927 001 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 420 346 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 113 525 599 Dinars
- Centre : 5 148 090 Dinars
- Sud : 13 860 645 Dinars

## ANNEXE N° 8

### Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Designations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques	838 367	51 525		889 893	760 245		24 160				784 405		105 488
Indemnité Compensatrice	266 877			266 877	266 877		0				266 877		0
Fonds commercial	90 421			90 421									90 421
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>1 195 665</b>	<b>51 525</b>	<b>0</b>	<b>1 247 190</b>	<b>1 027 122</b>	<b>0</b>	<b>24 160</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 051 281</b>	<b>0</b>	<b>195 909</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	6 759 604	241 006		7 000 611	4 980 665		440 489				5 421 134		1 579 477
Autres installations, outillage et mobilier	1 433 645	19 138		1 452 783	1 257 896		73 985				1 331 882		120 902
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>8 193 249</b>	<b>260 145</b>	<b>0</b>	<b>8 453 394</b>	<b>6 238 561</b>	<b>0</b>	<b>514 455</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 753 016</b>	<b>0</b>	<b>1 700 378</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329		0	20 044 329	4 522 225		471 500				4 993 726		15 050 604
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	12 563 918	0	0	12 563 918	1 859 531		64 541				1 924 073		10 639 845
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	131 604 288	36 658 828		168 263 115		1 311 131		0			1 311 131		166 951 984
Obligations et autres titres à revenus fixe	87 225 560	-30 087 321		57 138 239									57 138 239
Autres prêts	2 658 735	-202 975		2 455 760									2 455 760
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 721 611	8 707 432		12 429 043									12 429 043
Dépôts et cautionnements consignation	1 289 778	484 707		1 774 485									1 774 485
Dépôts et cautionnements	34 772	0		34 772									34 772
Dépôts de garantie factoring	1 615 827	-1 615 827		0									0
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	52 812	-26 334	0	26 478									26 478
<b>Total placements</b>	<b>260 811 629</b>	<b>13 918 510</b>	<b>0</b>	<b>274 730 140</b>	<b>6 381 757</b>	<b>1 311 131</b>	<b>536 042</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 917 798</b>	<b>1 311 131</b>	<b>266 501 210</b>
<b>Total Général</b>	<b>270 200 544</b>	<b>14 230 180</b>	<b>0</b>	<b>284 430 724</b>	<b>13 647 439</b>	<b>1 311 131</b>	<b>1 074 656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 722 096</b>	<b>1 311 131</b>	<b>268 397 497</b>

*ANNEXE N°9*  
*Etat récapitulatif des placements*

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	32 608 247	25 690 448		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	168 263 115	166 951 984		18 847
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	59 593 999	59 593 999		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	26 478	26 478		
Autres dépôts	1 809 257	1 809 257		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	262 301 097	254 072 167	0	18 847
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	262 301 097	254 072 167		18 847
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	29 689 468	29 689 468		
<b>TOTAL</b>	291 990 565	283 761 635	0	18 847

**ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2016</i>											
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433					
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341					
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 335 633</b>	<b>38 447 869</b>	<b>39 100 875</b>	<b>49 397 268</b>	<b>34 921 295</b>	<b>42 723 775</b>					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818					
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>78,07%</b>	<b>50,67%</b>	<b>46,55%</b>	<b>60,19%</b>	<b>40,88%</b>	<b>42,71%</b>					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2017</i>											
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839				
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808				
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 156 903</b>	<b>38 177 004</b>	<b>38 328 431</b>	<b>48 557 909</b>	<b>34 427 890</b>	<b>47 810 346</b>	<b>50 132 648</b>				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870				
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,82%</b>	<b>50,32%</b>	<b>45,63%</b>	<b>59,16%</b>	<b>40,30%</b>	<b>47,80%</b>	<b>52,03%</b>				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2018</i>											
Réglements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036			
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895			
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 081 585</b>	<b>36 904 859</b>	<b>37 673 043</b>	<b>47 456 458</b>	<b>32 976 079</b>	<b>46 896 362</b>	<b>51 456 559</b>	<b>43 249 931</b>			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347			
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,36%</b>	<b>48,64%</b>	<b>44,85%</b>	<b>57,82%</b>	<b>38,61%</b>	<b>46,88%</b>	<b>53,40%</b>	<b>42,20%</b>			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2019</i>											
Réglements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589		
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 001 351</b>	<b>36 702 422</b>	<b>37 366 374</b>	<b>46 671 885</b>	<b>31 705 439</b>	<b>43 380 659</b>	<b>58 811 287</b>	<b>50 137 452</b>	<b>57 068 108</b>		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953		
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,25%</b>	<b>48,37%</b>	<b>44,48%</b>	<b>56,87%</b>	<b>37,12%</b>	<b>43,37%</b>	<b>61,03%</b>	<b>48,92%</b>	<b>46,01%</b>		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2020</i>											
Réglements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434	
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 801 013</b>	<b>36 323 858</b>	<b>37 530 662</b>	<b>46 592 056</b>	<b>31 678 951</b>	<b>40 668 560</b>	<b>57 957 145</b>	<b>49 647 531</b>	<b>63 134 886</b>	<b>45 280 109</b>	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>75,98%</b>	<b>47,87%</b>	<b>44,68%</b>	<b>56,77%</b>	<b>37,09%</b>	<b>40,66%</b>	<b>60,15%</b>	<b>48,44%</b>	<b>50,90%</b>	<b>35,35%</b>	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2021</i>											
Réglements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 698 289</b>	<b>36 152 000</b>	<b>37 348 858</b>	<b>46 285 635</b>	<b>31 271 211</b>	<b>40 279 560</b>	<b>56 818 794</b>	<b>46 930 496</b>	<b>63 775 381</b>	<b>49 451 620</b>	<b>170 843 896</b>
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>75,84%</b>	<b>47,65%</b>	<b>44,46%</b>	<b>56,40%</b>	<b>36,61%</b>	<b>40,27%</b>	<b>58,96%</b>	<b>45,79%</b>	<b>51,41%</b>	<b>38,60%</b>	<b>130,76%</b>

*ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements*

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		375 704	375 704
Revenu des participations		7 899 056	7 899 056
Revenu des autres placements		3 141 817	3 141 817
Autres revenus financiers		700 183	700 183
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>12 116 760</b>	<b>12 116 760</b>
Intérêts		370 169	370 169
Frais externes		2 351 527	2 351 527
Autres frais			0
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>2 721 695</b>	<b>2 721 695</b>





**ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	132 022 197
Variation des primes non acquises	-1 367 621
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-94 172 659
Charges des provisions pour prestation et diverses	-87 033 944
<b>Solde de souscription</b>	<b>-50 552 027</b>

Frais d'acquisition	-9 394 484
Autres charges de gestion nettes	-17 006 628
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-26 401 112</b>

Produits nets de placements	7 773 952
Participations aux résultats	-1 024 331
<b>Solde financier</b>	<b>6 749 621</b>

Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-51 189 765
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	39 698 118
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	80 794 249
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	4 794 832
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>74 097 434</b>

<b>Résultat technique</b>	<b>3 893 916</b>
---------------------------	------------------

<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	35 125 224
Provisions pour primes non acquises ouverture	33 757 603
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	200 153 805
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	112 951 258
Autres provisions techniques clôture	3 095 685
Autres provisions techniques ouverture	3 309 486
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE**

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier-2021 avant affectation du résultat 2020	Affectation du Résultat 2020	Résultat 2021	Réserves de Capitalisation	Augmentati on Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre -- 2021 avant affectation du résultat 2021
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000							25 000 000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	3 118 839	350 000					-791 663	2 677 176
Primes liées au capital social	1 960 000							1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417							4 262 417
Réserves légale	2 682 815							2 682 815
Réserves facultative	71 961 291	8 520 861						80 482 152
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 432 797	625 718						2 058 515
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	11 284 846	0						11 284 846
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	12 496 578		9 409 709					9 409 709
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
<b>Situation nette</b>	<b>134 199 585</b>	<b>9 496 578</b>	<b>9 409 709</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-791 663</b>	<b>139 817 630</b>

Dividendes versés	3 000 000
Acomptes sur dividendes Prélevés	
Autres prélèvements	
<b>Distribution</b>	<b>3 000 000</b>
<b>Affectation du Résultat 2020</b>	<b>12 496 578</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES CARTE »**

**I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 447 427 256 dinars et un résultat net de l'exercice de 9 409 709 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers n° III « faits marquants » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société en 2020 au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016.

A la date d'émission de ce rapport, le recours devant la commission de conciliation n'est pas définitivement clôturé. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie ne peut être estimé de façon fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 26 avril 2022**

**P/ F.M.B.Z -KPMG Tunisie  
Emna RACHIKOU**

**P/ Consulting & Financial Firm  
Walid BEN AYED**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
7. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
9. Convention de financement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et « UBCI Factoring ». Il s'agit d'un contrat de financement conclut pour un montant de 20 000 000 Dinars à échéance le 25/01/2022, moyennant un taux de financement de TMM+2,5% et une commission d'affacturage de 0.5%.

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 210 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 21 Janvier 2019 et portant des intérêts au taux de 8% l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
3. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
7. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale

« CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 64 122 Dinars.

9. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 38 999 Dinars.
10. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « MARE ALB ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « MARE ALB » au titre duquel, « MARE ALB » paye annuellement un montant de 92 743 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter du 01 Septembre 2024. Ce contrat prend effet à partir du 01 Septembre 2020 pour une période de deux ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 92 743 Dinars.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 23 Juillet 2020 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
12. Convention de compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » ; Il s'agit d'une convention de compte courant associé non génératrice d'intérêt. Le solde en question s'élève à 527 674 Dinars au 31/12/2021.
13. Au 31/12/2021, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 243 007 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2021, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages (Ancien Président Directeur Général) : 413 402 Dinars.
- Primes d'intéressement (Ancien Président Directeur Général) : 615 439 Dinars.
- Salaires et autres avantages (Nouveau Directeur Général) : 206 814 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2021.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 26 avril 2022**

**P/ F.M.B.Z -KPMG Tunisie  
Emna RACHIKOU**

**P/ Consulting & Financial Firm  
Walid BEN AYED**